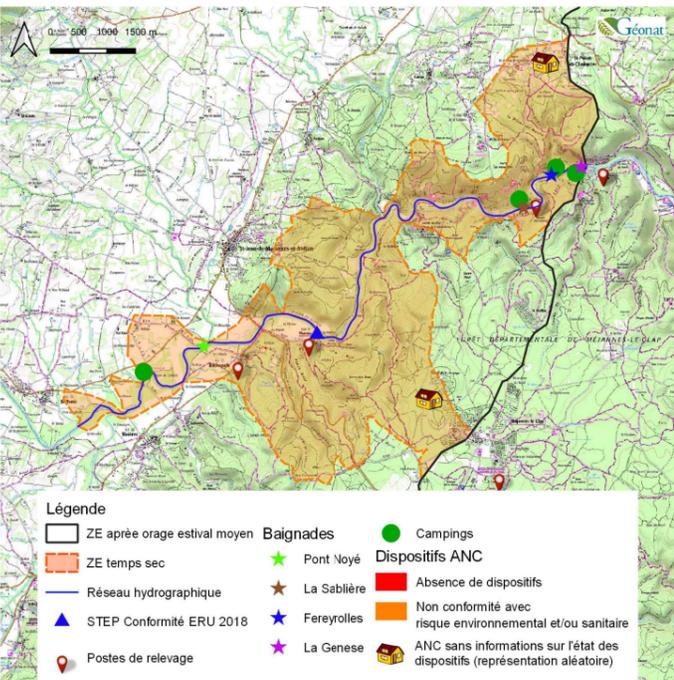


Actualisation du profil de baignade - Sites de la Sablière, de Fereyrolle et de la Genèse
Communes de de St-Privat-de-Champclos et de Méjannes-le-Clap (30)

Caractéristiques de la baignade		Schéma et vue de la zone de baignade		Historique de la qualité de l'eau				Carte des sources de pollution de la zone d'étude	
Nom de la baignade :	La Genèse			Qualité de l'eau au cours des dernières années					
Commune :	Méjannes-le-Clap			2016	2017	2018	2019		
Département :	Gard			Bonne	Bonne	Bonne	Excellente		
Région :	Occitanie			* Classes de qualité selon la Directive 2006/7/CE du 15 février 2006 : Excellente, bonne, suffisante, insuffisante					
Responsable de l'eau de baignade :				Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années					
Période d'ouverture :	Non surveillée			Date	Type de pollution	Origine	Interdiction de la baignade		
Heures de surveillance :									
Fréquentation moyenne :	100 personnes								
Équipements :	Sanitaires du camping								
Accessibilité aux animaux :	Non réglementée								
Autres activités :	Pêche, activités du camping								
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion									
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions						
Sources de pollution potentielles		Impacts	Distance de la zone de baignade	Mesures préventives de réduction des pollutions		Indicateurs de suivi	Procédures		
Assainissement non collectif	ANC non conformes avec risque sanitaire et/ou environnemental	Significatif	Lotissements de L'Agasse, des Chênes verts et de la Sarre de la Grange : 4 600 m Rochegude : 9 700 m	Mise aux normes des installations d'ANC	Maires des communes de Méjannes-le-Clap et de Rochegude, SPANC pays de Cévennes, propriétaires	Observations de dysfonctionnements des STEP, des postes de relevage et des réseaux avec des rejets directs d'eau usées dans le milieu par : 1) les propriétaires ou gestionnaires du camping Universal, de la Sablière et de Fereyrolle 2) les services communaux	1) Information du maire de Méjannes-le-Clap 2) Prise d'un arrêté municipal de fermeture préventive et/ou temporaire de la baignade et affichage sur le site 3) Evacuation des baigneurs 4) Information de l'ARS et du service Police de l'eau 5) Expertise externe 6) Si retour à conditions normales, arrêté municipal de réouverture de la baignade avec affichage et transmission à l'ARS et au service Police de l'eau		
	Dispositif d'ANC absents et/ou rejet direct dans le milieu	Significatif	Rochegude : 9 700 m	Mise en place d'installations d'ANC (Hameau de Gréjan)	Maire de Rochegude, SPANC Pays de Cévennes, propriétaire				
	Absence de données sur le fonctionnement des dispositifs ANC	Significatif	Lotissements de L'Agasse, des Chênes verts et de la Sarre de la Grange : 4 600 m S-Privat-de-Champclos : 2 000 m Rochegude : 9 700 m	Organisation des contrôles et diagnostics	Maires des communes de Méjannes-le-Clap, St-Victor-de-Champclos et de Rochegude, SPANC pays de Cévennes, propriétaires				
	Aucunes données sur le fonctionnement du dispositif ANC des campings Universal et de la Sablière	Significatif	Camping de Fereyrolle : 300 m Camping de la Sablière : 1 500 m Camping Universal : 12 000 m	Organisation des contrôles et diagnostics	Propriétaires et/ou exploitants des campings Universal et de la Sablière, SPANC Pays de Cévennes, DDTM 30				
Assainissement collectif	Connaissance du fonctionnement des systèmes d'assainissement	Non significatif	St-Privat-de-Champclos : 2 000 m Méjannes-le-Clap : 5 000 m	Mise à jour des schémas directeurs d'assainissement	Communes de Méjannes-le-Clap et de St-Privat-de-Champclos	Episode orageux avec précipitations de 20 mm (relevé quotidien par l'exploitant du camping ayant installé un pluviomètre après concertation entre les 3 établissements)			
	Postes de relevage non équipés de dispositifs de télésurveillance	Non significatif	Camping de la Sablière : 1 500 m Rochegude : 10 700 m Tharaux : 6 000 m	Équipement des postes de relevage d'un dispositif de télésurveillance	Communes de Rochegude, Tharaux et propriétaire du camping de la Sablière				
Agriculture	Risques de pollutions bactériologiques par les fientes de volailles	Non significatif	Barjac : 5 000 m	Toutes actions susceptibles de diminuer les risques de pollutions bactériologiques (sensibilisation, information, stockage et gestion adaptés des effluents, ...)	Éleveurs, chambre d'agriculture, commune de Barjac				